

# L'AIRE PROTÉGÉE, OUTIL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

photo : Bruce Davidson

**D**u point de vue de son gestionnaire, l'aire protégée est une unité de gestion placée au centre d'un réseau de partenariats. Certains partenaires habitent sur place (habitants utilisateurs de ressources, cultivateurs, chasseurs, pêcheurs, cueilleurs, opérateurs économiques), et d'autres sont allochtones à l'aire protégée : autorités locales et nationales, sociétés forestières, agro-industriels, braconniers allochtones, ONGs, bailleurs internationaux, scientifiques, etc. Les partenariats font parfois l'objet de conventions ou de contrats formels définissant les rôles et obligations de chacun. Il est clair que le poids économique et politique, qui entraîne le pouvoir de prise de décision, se trouve à l'extérieur de l'aire protégée.

Le gestionnaire de l'aire protégée reste mal outillé pour gérer les différents enjeux des partenariats allochtones car il peut difficilement exercer son autorité au-delà du territoire de l'aire protégée dont il a la charge. Ainsi, ce gestionnaire reste centré sur son territoire et sur ses pôles d'intérêt immédiat. On compare parfois les aires protégées à des îles. En dehors de l'aire protégée, domine le règne du "non protégé", territoires ordinaires exclus de toute mesure de protection, parce que les lois-cadres environnementales qui devraient s'y appliquer sont encore jeunes, et les moyens disponibles de contrôle très faibles.

L'idée de mieux insérer l'aire protégée dans son contexte géographique et humain s'est traduit par exemple par le concept UNESCO "Homme et Biosphère".

On y décrit en particulier la notion de zone tampon bénéficiant d'un niveau de protection intermédiaire. Dans le contexte de l'Afrique centrale, ces zones tampons sont peu appliquées et ne bénéficient presque jamais d'un statut reconnu par la loi. La loi forestière du Cameroun, par exemple, ne prévoit aucune mesure spécifique pour les concessions d'exploitation forestière immédiatement riveraines d'une aire protégée.

Il résulte de ces constats l'idée d'élargir les territoires à gérer, sous la forme de véritables unités d'aménagement du territoire, mosaïques d'espaces naturels à vocations variables, dans lesquels les aire protégée ne seraient qu'une des composantes.

La logique de définition de ces unités d'aménagement reste à préciser. Il s'agirait par exemple de bassins homogènes du point de vue des écosystèmes rencontrés, ou bien du point de vue des populations humaines résidentes : groupes sociaux similaires, mêmes modes d'exploitation des ressources, etc. Dans tous les cas, l'approche préconisée relève du travail de synthèse du géographe, discipline à réhabiliter...

Une même unité "logique" d'aménagement pourrait contenir plusieurs aire protégée, plusieurs concessions d'exploitation forestières, des zones d'habitat, des zones industrielles et minières : ce n'est qu'en gérant toutes ces interactions complexes- que l'objectif de long terme de gestion durable ne pourra être atteint, y compris celui de conservation de l'aire protégée.

Le programme régional ECOFAC aborde de ce type d'approche à des niveaux variables selon ses composantes. C'est sur la composante de N'Gotto en RCA que le modèle apparaît le plus global. Il s'agit de la seule composante pour laquelle un partenariat formel avec une structure "non conservationniste", (un exploitant forestier) était inscrit dans ses termes de référence. La composante de N'Gotto, initialement centrée sur une forêt classée, a progressivement élargi son aire, y a intégré une aire protégée nouvelle, tout en définissant des règles de gestion pour la zone d'exploitation forestière.

L'argument majeur en faveur d'un élargissement des espaces gérés est la nécessaire mise en synergie des moyens disponibles. En forêt dense, trois grands niveaux de pouvoir économique et politique émergent : les pouvoirs publics (au niveau national et local), les exploitants forestiers, et les aires protégées, qui sont autant d'interlocuteurs des populations résidentes. Un effort particulier est mis actuellement pour appuyer le secteur du tourisme, appelé à devenir un véritable interlocuteur dans les années à venir. Les relations entre ces différents entités sont actuellement essentiellement "bilatérales", sauf cas particulier de crise (exemple du lot 32, dans la réserve de la Lopé (Gabon), avec une tractation faisant intervenir l'aire protégée, l'exploitant et l'Etat. cf. Canopée n°16).

Le type de synergie recherchée peut s'illustrer par l'exemple de la collecte massive de données de terrain réalisée actuellement par certains grands groupes





d'exploitation forestière dans la sous-région, qui réalisent des inventaires d'aménagement sur des centaines de milliers d'hectares. Les données prélevées par ces forestiers sur de telles superficies ont, au-delà de leur valeur économique pour l'exploitation industrielle, une valeur écologique considérable, sur le plan de la botanique, de la faune et des écosystèmes, qui n'est pas exploitée actuellement à sa juste valeur par la communauté scientifique.

La période actuelle semble très favorable à la mise en place d'une gestion territoriale globale :

- Les aires protégées sont en plein effort de structuration, au niveau de leurs plans de gestion, et de leur mise en réseau à l'échelle sous-régionale (RAPAC)

- Les principaux exploitants forestiers se sont lancés dans la mise en œuvre de plans d'aménagement durable de leurs concessions, poussés par les nécessités économiques, et sous la pression de la communauté internationale. Il s'en suit une connaissance des milieux forestiers sans précédent. De plus, les forestiers autrefois itinérants, au gré des chantiers, entrent en phase de sédentarisation sur des concessions forestières de longue durée, obligatoires pour rentabiliser les investissements élevés occasionnés par les plans d'aménagement. De ce fait, il est dans l'intérêt commun des forestiers et des aires protégées d'instaurer des relations de bon voisinage faites pour durer.

- Les aménagistes des exploitations forestières et ceux des aires protégées présentent de nombreux points communs : les ingénieurs aménagistes ont un bagage scientifique proche, les prospecteurs-botanistes passent facilement d'un inventaire forestier à un inventaire d'aire protégée, etc.

- Les pouvoirs publics apportent un intérêt croissant au développement durable, et sur le plan local, de nombreux pays mettent en place une gestion décentralisée

*Les bénéfices attendus sont les suivants :*

**> Sur le plan social et économique :**

- intégration des opérateurs économiques et populations résidentes : bassins d'emploi, formation professionnelle, ralentissement de l'émigration vers les capitales;

- opportunités économiques nouvelles : par exemple possibilité de circuits touristiques combinant des sites dans et hors aire protégée;

- un meilleur contrôle réglementaire : stratégies communes de surveillance,

- meilleure connaissance des déplacements de populations humaines;

- meilleur zonage des enjeux locaux, meilleure mise en valeur des unités d'aménagement. Certains pourraient

ainsi redéfinir les limites de concessions forestières, souvent artificielles, sur des bases nouvelles combinant une meilleure rentabilité économique et une plus grande prise en compte de zones à protéger (cas de la Guinée-Equatoriale, avec l'appui du projet CUREF);

- meilleure gestion des parcelles après exploitation forestière : les plans d'aménagement prévoient leur mise en repos, il y a pourtant beaucoup d'autres ressources possibles à y exploiter de façon durable et concertée (dont la chasse villageoise, ou la valorisation de produits intéressants l'industrie pharmaceutique par exemple).

**> Sur le plan des ressources naturelles :**

- échanges d'informations sur le milieu naturel, à partir des collectes organisées par chacun;

- meilleure compréhension écologique de phénomènes à grande échelle : vieillissement et régénération des massifs forestiers (notamment des peuplements d'okoumé), suivi des conséquences à grande échelle des changements climatiques annoncés;

- synergie pour la mise au point de méthodes de collecte de données, et de technologies nouvelles, ainsi que de systèmes de suivi;

- réseaux de suivi des migrations à grande échelle de la faune;

- etc.

Des initiatives à venir viendront renforcer ce type d'approche globale. La station de recherche de Makokou, dont la redynamisation prochaine est annoncée avec l'appui financier de l'Union européenne, aura une vocation régionale, en appui à la gestion durable des massifs forestiers d'Afrique centrale. Les thèmes mis en application à N'Gotto s'imposent progressivement auprès des autres composantes ECO-FAC, confirmant la vocation pilote du programme pour la gestion d'aires protégées en Afrique centrale.

Enfin, les différentes initiatives régionales existantes en Afrique centrale en faveur de l'environnement et des forêts seront bientôt sollicitées pour soutenir l'organisation d'un forum annuel des aménagistes forestiers, lieu d'échanges et de débats entre gestionnaires d'aires protégées et de concessions forestières, scientifiques, ONGs, pouvoirs publics et représentants des populations.

ALAIN BILLAND  
SECA  
SECA@SECA-FR.COM

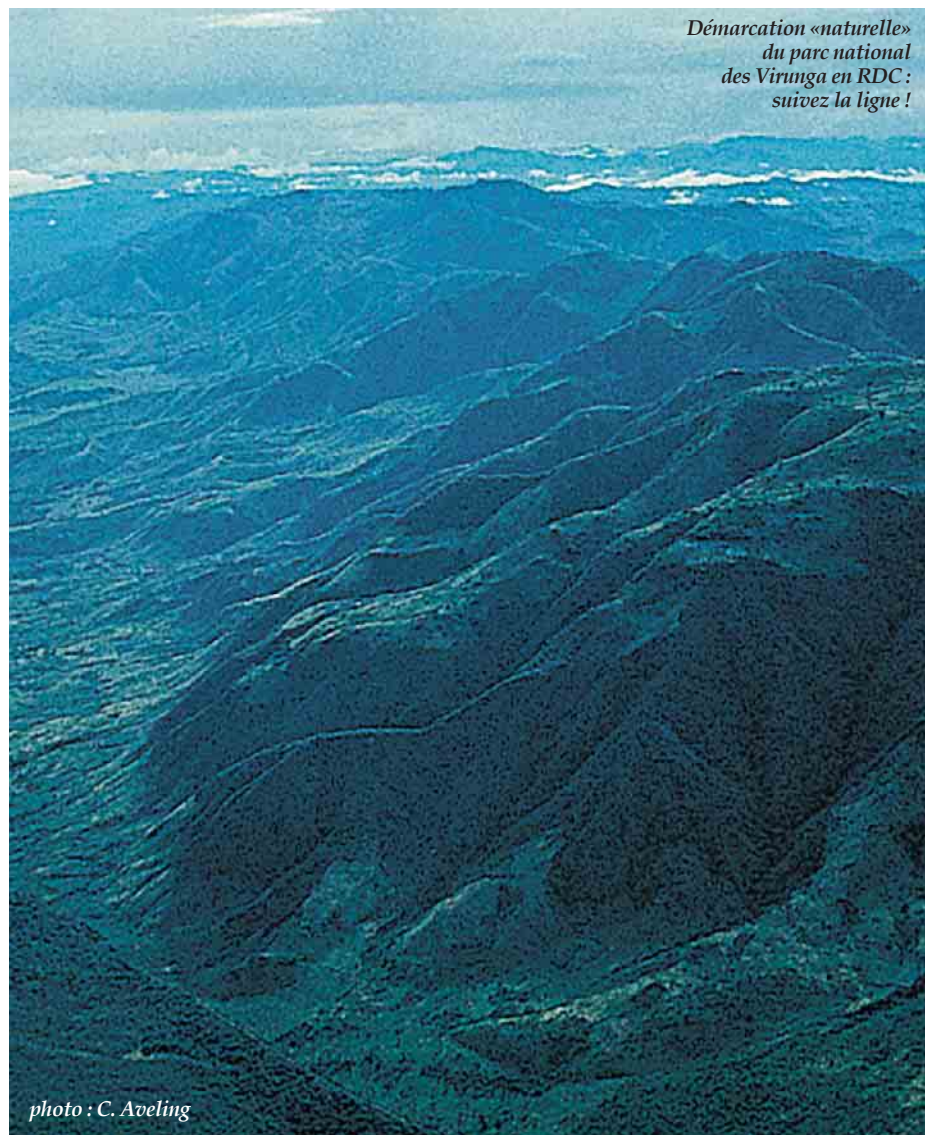


photo : C. Aveling